

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

Contrat responsabilité civile de la Ville
souscrit auprès de la
Société " L'EUROPE "

61.066

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan
s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances
à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après
convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

Présents : MM. MEYER, KATRAS, ROCHEDEREUX, LANQUE, MOUCHOT,
LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, MARTEAU,
BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSEA PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHUIC par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le contrat " responsabilité civile de la Ville " a été examiné par la
Commission des Finances, le 23 Mars 1961 et renvoyé à un nouvel examen, après mo-
difications à apporter à l'article 3 du contrat " responsabilité civile du fait
du fonctionnement de différents services annexes ".

La Commission des Finances du 19 Avril 1961 a approuvé les termes
de ce contrat, auquel a été ajoutée " la responsabilité provenant du mauvais
fonctionnement de l'éclairage public et des égouts de la Ville ".

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la Commission des Finances

VU le contrat souscrit auprès de l'EUROPE pour la responsabilité civile de la
Ville et dont la quittance annuelle s'élève à 1.858,25 NF

DECIDE

- de donner mandat à M. le Maire pour signer le contrat responsabilité civile
avec la Soc. l'EUROPE et sa montant à 1.858,25 NF par an

- dit que la dépense sera imputée au chapitre I, art. 5 " assurances responsabi-
lité civile ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre N^o. les membres présents

POUR EXEMPLAIRES CONFORMES

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 29 Mai 1961
Le Sous Préfet : J. VOGEL

Vogel

POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 7 Juin 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Vogel